

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 9

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes : — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES

du Canton 15 c. } la ligne ou
de la Suisse 20 c. } son espace.
de l'Etranger 25 c }

Une visite du roi de Prusse

dans le canton de Neuchâtel, en 1842.

II

Après avoir passé quelques instants au Landeron, dans la maison de M^{me} Pettavel, le cortège royal continua sa route par Cressier, Cornaux et St-Blaise, rencontrant partout des décorations, des arcs de triomphe et des populations sympathiques l'acclamant au passage. Les élèves du pensionnat de Montmirail, vêtues de blanc et portant les unes des écharpes noires, les autres des écharpes bleues, formaient au bord de la route un groupe ravissant. Le roi remercia les directeurs et leur demanda divers renseignements sur leur établissement.

St-Blaise était magnifiquement décoré. Les habitants de toute la paroisse, en habits de fête, s'étaient portés à la rencontre de leur souverain. Réception officielle au pied de l'arc de triomphe dressé au centre du village. Pendant ce temps, la reine s'entretenait avec les jeunes filles de l'endroit, groupées autour de la voiture, leur exprimant la crainte que la légèreté de leur costume, par une température aussi froide, ne nuisît à leur santé.

Les voitures du roi s'approchaient de la capitale, qui présentait l'aspect le plus animé. La large rue conduisant depuis la chapelle catholique jusqu'en ville était littéralement couverte de monde ; toutes les campagnes qui la bordaient étaient occupées par de nombreux spectateurs. Mais ce n'était là que l'avant-garde de la foule compacte qui avait pris position sur la hauteur du Crêt. Cette promenade élevée offrait un magnifique spectacle ; toutes les têtes s'y touchaient et formaient comme une immense pyramide. — Aux fenêtres, des dames élégamment parées, les places publiques, l'escalier du Château, les deux terrasses garnies de spectateurs. On a évalué de 25 à 30 mille le nombre des habitants de la ville pendant cette journée.

Au moment où la voiture de S. M. a été en vue, une immense acclamation est partie de la foule ; les cris mille fois répétés de *vive le roi ! vive la reine !* duraient encore lorsque le monarque a fait arrêter sa voiture près de la porte d'honneur, dans l'intérieur de laquelle l'attendait le Conseil général, au nom duquel M. le maître-bourgeois Robert prononça ce discours :

Sire,

En cet heureux jour s'accomplit la promesse que vous nous faisiez il y a 23 ans, en nous donnant l'espoir que

vous reviendriez parmi nous. Prince alors, aujourd'hui roi, nous vous saluons, Sire, avec S. M. la reine, votre auguste épouse, par de nouveaux transports d'allégresse et d'amour. La ville de Neuchâtel, heureuse de ses institutions, de ses franchises que vous avez daigné maintenir, est fière de vous posséder dans ses murs ; et nous, ses magistrats, venons déposer à vos pieds l'hommage de notre foi, de notre fidélité et de notre dévouement, en adressant au roi des rois d'ardentes prières pour la précieuse conservation de celui auquel, après lui, nous devons tout notre bonheur.

Des acclamations unanimes ont accueilli ces paroles. Le roi, vivement ému, répondit ce qui suit :

Je ne puis vous dire assez, monsieur, combien je suis réjoui de me trouver au milieu de vous, et combien je suis touché de vos marques d'attachement. La dernière fois que je suis venu dans ce pays, je vous avais promis de venir bientôt vous voir, et je n'ai pas tenu ma promesse, car voilà 23 ans que je vous l'ai faite, et je regrette de n'avoir pu la tenir plus tôt. Je regrette aussi que mon séjour doive être cette fois aussi court ; mais ces jours-là seront comptés dans ma vie, je vous en donne la garantie.

LL. MM. se rendirent ensuite au Château, où un logement leur était préparé. A leur arrivée, le drapeau salua, la musique se fait entendre, les tambours battent aux champs. Le roi, qui portait l'uniforme du bataillon des tirailleurs de sa garde, a immédiatement passé en revue la garde d'honneur, commandée par le capitaine Louis Reiff, et rangée en bataille dans la cour.

La suite de LL. MM. se composait d'une quinzaine de personnes, au nombre desquelles des ministres, des généraux, le médecin du roi, des dames d'honneur, etc. Le prince Alexandre, cousin du roi, qui séjournait alors en Suisse, ainsi que les personnes de son entourage, et divers ambassadeurs, s'étaient rendus à Neuchâtel, sur l'invitation du roi.

(A suivre.)

On nous écrit de Lausanne :

Le voyage du roi de Prusse à Neuchâtel, en 1842, que vous traitez, m'engage à vous faire la communication suivante pour en faire usage, si vous le jugez à propos : c'est authentique.

En quittant Bâle, le roi et sa suite devaient faire la première étape à Moutier-Grand-Val, lorsqu'arrivés près de Delémont, un essieu de la voiture royale se brisa. LL. MM. et quelques personnes de la suite se rendirent dans cette petite ville et demandèrent à loger à l'hôtel de l'Ours. La pro-

priétaire, excellente vieille maman de 70 ans, répondit de son accent alsacien : « Kann's nit loschieren, gehn's weiter. » (Je ne puis vous loger, allez plus loin). Ce n'est que sur l'instigation d'un vieux conducteur bernois, de la diligence Delémont-Belfort, qu'elle consentit à loger ces hauts personnages. Le départ contre Moutier eut lieu de grand matin, et la mère Ulrich fit une note à ses hôtes, comme à de simples mortels. C'est encore notre conducteur, qui avait fonctionné comme sommelier, qui sut la lui faire enfler à 100 francs anciens, qui furent payés avec force de remerciements et un louis de bonne-main pour le sommelier improvisé.

L'hôtel de la Couronne, à Moutier, qui avait fait confectionner des fourres de duvet en soie pour les lits où les augustes personnages devaient coucher, demanda aussi 100 francs d'indemnité, qui furent gracieusement payés par le Zahlmeister. De là un retard dans l'arrivée à la frontière neuchâteloise.

Philippe Griset

DIT BATAILLE

ou 5 jours à Lausanne pendant le Nouvel-An.

VIII

L'article 3?... fit l'oncle d'un air étonné.

— Oui, l'article 3, reprit le pintier, l'article 3 du fameux arrêté interdisant aux employés de l'administration l'entrée de nos honorables établissements ! Cruelle et inhumaine mesure qui les prive brusquement des trois décis de 10 heures, et les oblige de mâcher péniblement à sec le petit pain traditionnel !

Quand on est attelé toute la journée au vieux pupitre de bois noirci, quand on a écrit vingt à trente lettres où la même formule revient huit fois sur dix, on comprend qu'un employé sente le besoin d'apporter dans sa besogne une variante par un léger filet de petit blanc. Que diable ! soyons raisonnables.

— C'est vrai, ajouta Philippe, le matin on est quelquefois affaîti.

— Je ne connaissais pas cette défense, dit l'oncle, mais elle a peut-être du bon. Le vin pris avant le dîner n'est point à recommander, et ne peut avoir qu'une fâcheuse influence sur le style administratif. Du reste, le nouveau régime a pris pour devise : *Ordre et économie*, et il a raison, selon moi, de l'appliquer non seulement au pays, mais aux employés du Château. Espérons qu'un jour tous les fonctionnaires, et même les députés pendant les séances, seront soumis à la même règle. Alors nous pourrions inscrire avec orgueil sur notre drapeau :

Liberté, sobriété, travail !

Comptez un peu monsieur, ce que représente, au bout de l'année, pour un pauvre employé, les 3 décis de 10 heures et le vermouth de 11 $\frac{1}{2}$ heures. Croyez-moi, un verre d'eau pris à la carafe — il y en a une dans chaque bureau — prépare mieux l'appétit pour le dîner que le vin ou le ver-

mouth qui le pervertissent... Il a du bon, l'article 3, il a du bon !...

— Et vous imaginez-vous, réplique le pintier en se levant comme un ressort, que nous autres marchands de vin puissions faire nos affaires avec la carafe !... De deux choses l'une, monsieur : que l'Etat laisse boire l'employé qui a soif ou qu'il libère de la patente tous les pintiers de la ville haute. On nous a dépouillé peu à peu de tout ce qui faisait la vie de ce quartier : les casernes, le collège cantonal, le magasin militaire, la clientèle administrative, toutes ces choses nous ont successivement quitté. Le Grand Conseil, qui est encore là, c'est vrai, ne vient nous apporter de temps en temps quelque mouvement que pour nous faire mieux sentir, après son départ, notre isolement.

— C'est bien triste, au moins, fit Griset, qui buvait son cassis à petites gorgées, car je suis sûr que vous tenez du bon vin, ... pas vrai !

— C'est facile de s'en assurer.

— Aloo !

— Tenez, reprit le pintier, on a même agité la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'établir une buvette dans le vestibule du Grand Conseil, comme à Paris et à Versailles pour les chambres françaises !... Vraiment, ce serait là le coup de grâce !...

Voyons, je vous le demande, que nous reste-t-il ?... Le musée avec sa pirogue ? La bibliothèque cantonale ?... Mais croyez-vous que ceux qui les visitent, et qui, plongés dans leurs réflexions, ont toujours l'air d'aller enterrer leurs parents, prennent jamais un doigt de vin chez nous ?...

Si, pourtant, un professeur de philosophie m'a demandé, il y a deux ans, un sirop de capillaire, avec beaucoup d'eau. Je vous assure que ce jour-là il faisait chaud !... Telle est la situation qui est faite à cette pauvre Cité ; des rues désertes pendant le jour, et, pour égayer nos soirées, le cri du guet, lugubre et triste comme celui du muezzin annonçant l'heure de la prière du haut des minarets... J'ai tenu à Paris une petite buvette, où je vendais plus d'une journée, sur mon comptoir de zinc, que d'un mois dans ce quartier de la carafe !

— Eh bien, hasarde Griset, à propos de la carafe, je ne sais pas si c'est bien sain de boire tant de cette eau, avec tous ces microbes qu'on y trouve.

L'oncle, qui n'était pas encore certain de la sincérité des promesses de son neveu, lui dit en regardant la pendule : Philippe, voilà l'heure de partir ; j'irai t'accompagner jusqu'à la gare. Et un instant après ils quittaient la Cité.

En passant près de la pinte de Chauderon, où il s'était arrêté en arrivant à Lausanne, Philippe, qui soupirait après un verre de vin, dit à son oncle : « C'est curieux comme ce cassis est froid à l'estomac, il me reste là comme une boule, ... ça ne passe pas. Comme je suis trop vite pour le train, ça me ferait bien plaisir de trinquer avec vous, oncle, pour se quitter là, ... vous savez, ... en bonne amitié. »

— Si c'est là ton intention, je le veux bien ; entrons. A peine la bouteille était-elle sur la table, que Philippe s'empressa de verser ; mais l'oncle,